

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception
27/12/2013

Dossier complet le
31/12/2013

N° d'enregistrement
F01113P0234

1. Intitulé du projet

Aménagement et doublement de la RD30 sur les communes de Plaisir et d'Elancourt (78)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Département des Yvelines

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Président du Conseil général

RCS / SIRET

2 2 7 8 0 6 4 6 0 0 0 0 1 9

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51°	Défrichements soumis à autorisation au titre de l'article L. 311-2 du Code Forestier et portant sur une superficie totale, même fragmentée, inférieure à 25 hectares.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Défrichement d'emprises forestières en lisière du Bois de la Cranne (Plaisir).

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de défricher des emprises en lisière du Bois de la Cranne (forêt domaniale du Bois d'Arcy) afin de réaliser les aménagements prévus dans le cadre de l'opération d'aménagement et de doublement de la RD30 déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral du 09/10/2007, prorogé le 26/09/2012, comprenant :

- la création d'une passerelle permettant le franchissement de la RD30 par les piétons, cyclistes et randonneurs du GR11,
- la réalisation d'un cheminement permettant l'accès à la passerelle et au massif forestier,
- l'aménagement de l'aire de stationnement existante à l'Est de la RD30, et la création de celle à l'Ouest, en vue de favoriser et de faciliter l'accès à la forêt fréquentée par le public.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet consiste à défricher des emprises en lisière du Bois de la Cranne :

- côté Ouest, il s'agit de parcelles forestières non entretenues (annexe 3) acquises par le Département auprès de propriétaires privés :
 - défrichement : 6 436 m² s'apparentant plus à du dégagement d'emprises de type débroussaillage,
 - reboisement sur place : 4 036 m²,
 - partie non-reboisée : cheminement d'accès à la passerelle, création d'un parking de type forestier.
- côté Est, cela concerne des parcelles forestières en forte déclivité (annexe 3) dont 599 m² ont été acquis par le Département auprès de l'État forestier (gestion ONF)
 - défrichement : 5 185 m²
 - reboisement sur place : 1 968 m²,
 - partie non-reboisée : cheminement d'accès à la passerelle, voie verte en pied de talus.

Ces défrichements seront réalisés dans le strict respect des emprises du projet. Une attention particulière sera portée au respect de l'environnement en phase de travaux, et en particulier au massif boisé limitrophe.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'entretien courant des aménagements réalisés sera effectuée par la Ville de Plaisir.

Le Département des Yvelines conservera la propriété de ceux-ci (convention signée avec la Ville).

Une convention de gestion de la limite séparative est en cours de validation entre l'ONF et le Département des Yvelines.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet doit faire l'objet d'une demande d'autorisation de défrichement auprès de la Direction Départementale des Territoires des Yvelines.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande d'autorisation de défrichement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface défrichée :	11 621 m ²
Surface reboisée sur place :	6 004 m ²
Surface reboisée hors place :	11 200 m ²
(proposition faite dans le dossier de demande d'autorisation de défrichement avec accord de principe de la DDT78)	(coefficient 2 appliqué sur la surface non-reboisée sur place 5 617 m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Bois de la Cranne
Forêt de Bois d'Arcy
Commune de Plaisir

Coordonnées géographiques¹

Long. 1 ° 57 ' 33 " E

Lat. 48 ° 48 ' 49 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Aménagement et doublement de la RD30 sur les communes de Plaisir et Élancourt (DUP du 09/10/2007, prorogé le 26/09/2012), comprenant entre autres, la réalisation de protections acoustiques, l'amélioration de l'assainissement, la création d'un cheminement piétons/cycles et de 2 passerelles permettant le franchissement d'axes routiers importants (RN12, RD30).

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Lisière forestière en rives de la RD30.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui



Non



Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de la Ville de Plaisir, modifié et approuvé le 30/05/2013.

Dispositions applicables à la zone N.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui



Non



5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La partie Est du projet se situe en lisière d'une ZNIEFF de type II.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement pour les routes départementales est en cours de consultation. Des protections acoustiques sont prévues dans le cadre de l'aménagement de la RD30. Concernant le projet de défrichement, celui-ci ne génère pas d'impact acoustique sensible.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans la zone de répartition des eaux "Albien" (Bassin Seine-Normandie).
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	AC1-ch : domaine de Plaisir : périmètre inscrit
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à proximité de: <ul style="list-style-type: none"> • le château de Plaisir (XVIIe) classé monument historique en 1961, • le parc du château, remarquable par son bassin et ses arbres, classé MH depuis 1961. Le projet supprime l'ouverture visuelle existante par la mise en place d'un rideau d'arbres (demande ABF).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le défrichage concerne une surface de 11 621 m ² en lisière de forêt et s'inscrit dans une opération globale qui a fait l'objet d'une étude d'impact lors de son enquête publique.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet consiste au défrichage de parcelles forestières

- côté Ouest :
 - défrichage : 6 436 m² / reboisement sur place : 4 036 m²
 - parcelles forestières non-entretenues (voir annexe 3)
- côté Est :
 - défrichage : 5 185 m² / reboisement sur place : 1 968 m²
 - parcelles forestières en forte déclivité (voir annexe 3)

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le défrichement est nécessaire à la réalisation d'une opération déclarée d'utilité publique ayant fait l'objet d'une étude d'impact globale sur l'environnement. Compte tenu d'une part de la superficie du massif forestier, et d'autre part qu'il s'agit de défrichement en lisière forestière, l'intégrité et la stabilité de l'écosystème du Bois de la Cranne sont préservés par le projet. L'impact du projet sur l'environnement est très faible pour les raisons suivantes :

- faible valeur arboricole de la lisière forestière, déclivité du terrain et aucun arbre remarquable (vu avec l'ONF en 05/2013), ni d'espèce protégée inventoriée,
- emprises du projet optimisées au maximum afin d'en minimiser l'impact (réduction par rapport au dossier de DUP, cf annexe 4),
- ouvertures visuelles sur le château fermées par la mise en place d'un rideau d'arbres (demande ABF),
- reboisement compensatoire d'environ 17 200 m² pour 11 621 m² défrichés :
 - sur place au maximum dans les emprises du projet (environ 6 000 m²) permettant une reconstitution rapide des cortèges floristiques et faunistiques notamment au droit des nouvelles lisières,
 - en dehors des emprises du projet (environ 11 200 m²).
- aménagements de type forestier avec traitement adapté des lisières permettant d'améliorer l'ambiance paysagère du site et de le valoriser,

Compte-tenu des mesures compensatoires préalablement définies, le projet de défrichement devrait être dispensé d'une étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Les plans des annexes 4 et 5 sont accompagnés d'explications et d'illustrations.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Versailles

le,

26 DEC. 2013

Signature



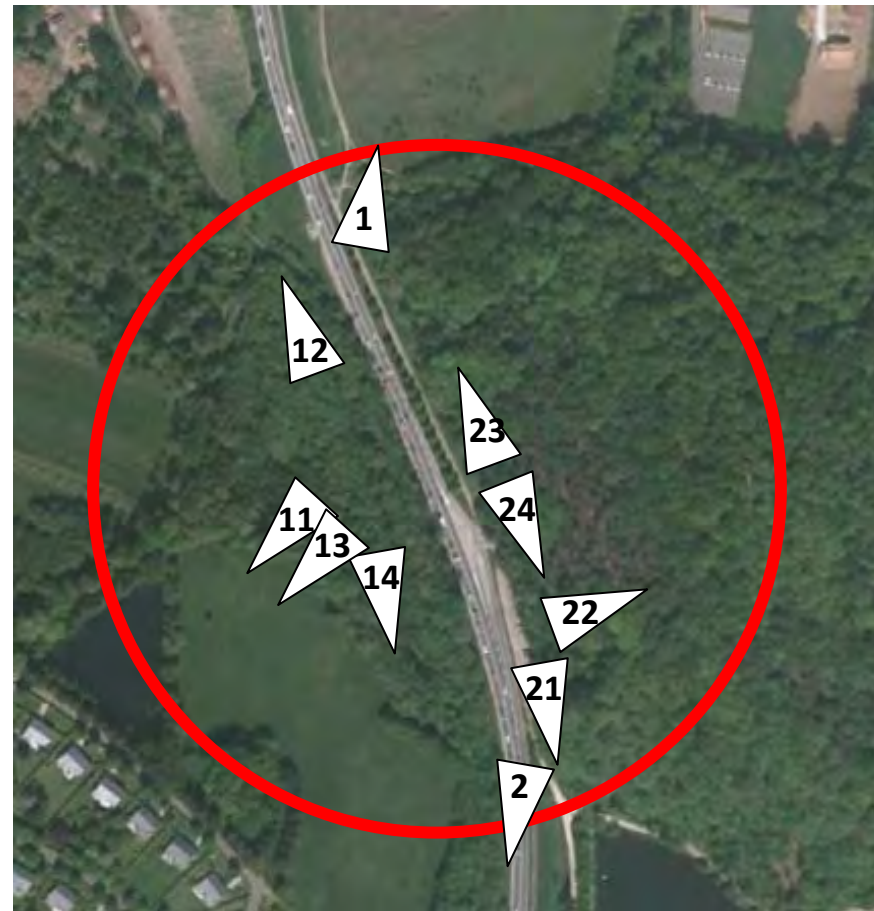
Pour le Président du Conseil Général
Le Vice-Président délégué

Jean-Marie TETART

ANNEXE 3 : LOCALISATION DU PROJET



Paysage lointain, rive Ouest (photo 1)



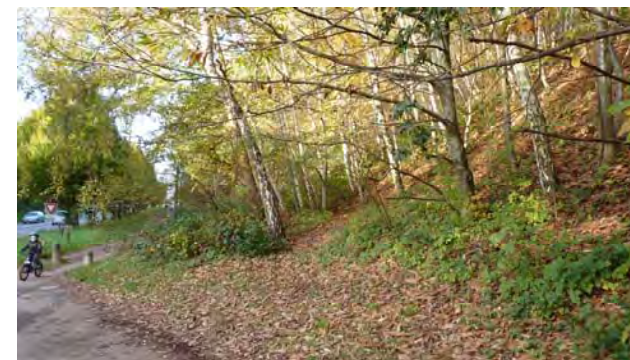
Paysage lointain, rive Est (photo 2)



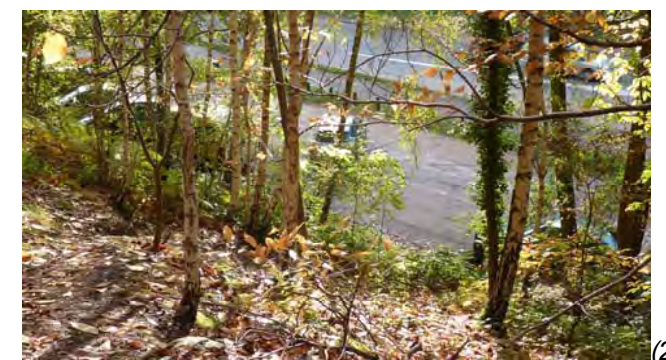
(11)



(12)



(21)



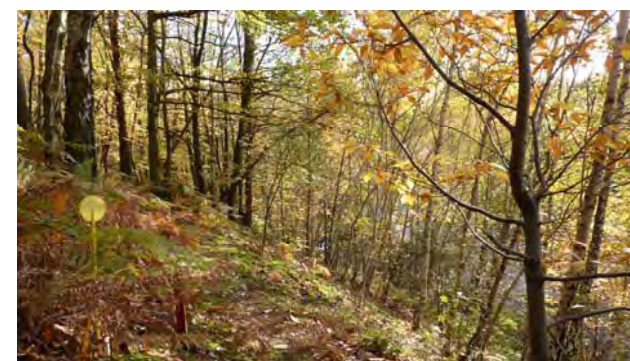
(22)



(13)



(14)



(23)



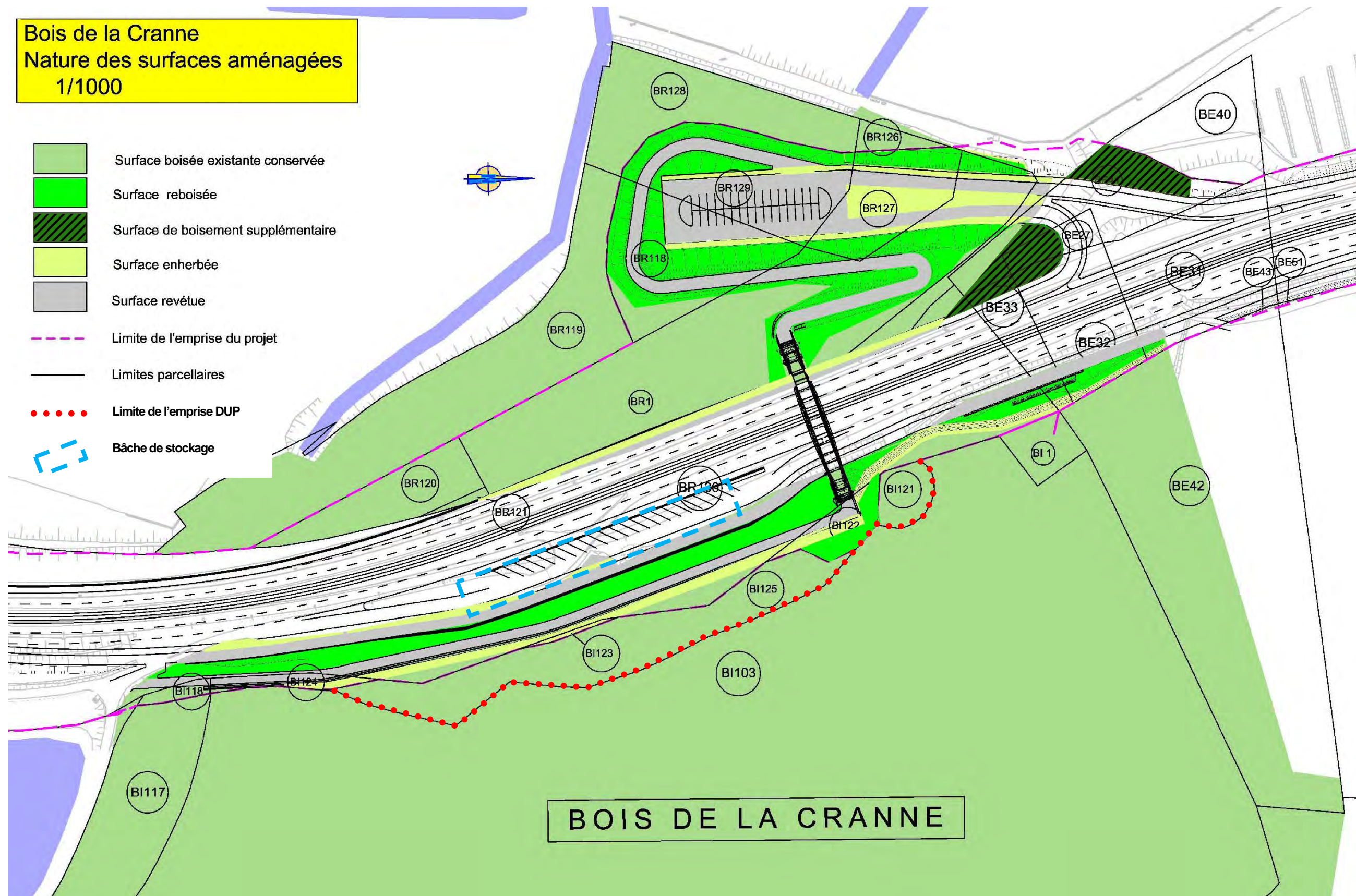
(24)

Paysage proche, rive Ouest : borne matérialisant la limite du projet

Paysage proche, rive Est : bornes matérialisant la limite du projet

Photos du 13/11/2013

ANNEXE 4 : PROJET DE DEBOISEMENT



ANNEXE 5 : ABORDS DU PROJET

